

Le sort du placement de produits dans la révision en cours de la directive TSF

La Commission de la Culture du Parlement européen a finalement adopté un amendement de compromis concernant le placement de produits. Elle propose d'interdire celui-ci dans les programmes d'information et d'actualité, les programmes destinés aux enfants, les documentaires, et les programmes de conseil. Mais les États membres qui le souhaitent pourront l'autoriser dans les oeuvres cinématographiques, les films et les séries conçus pour la télévision, et les émissions sportives. Les programmes qui comportent du placement de produit devront respecter un certain nombre de règles, et celui-ci sera en tout état de cause interdit pour les produits du tabac et les cigarettes.